

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26588**

Intitulé

MASTER : MASTER domaine Sciences, technologies, santé, mention Biodiversité, écologie et évolution

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bordeaux	Le Président de l'Université de Bordeaux, Le Recteur de Bordeaux, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

113 Sciences naturelles, biologie-géologie, 118 Sciences de la vie, 213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mention de master **Biodiversité, Écologie et Évolution (BEE)** vise à former des spécialistes capables de comprendre les théories et problématiques scientifiques en écologie, d'évaluer la qualité des milieux naturels et d'intervenir dans la gestion de leur biodiversité en lien avec les préoccupations environnementales. Le diplômé possède une bonne connaissance naturaliste et sait manipuler les données environnementales. Il pourra répondre à l'un des engagements du Grenelle de l'environnement qui est de "Préserver et gérer la biodiversité des milieux naturels" en veillant à l'application des différentes directives européennes ou réseaux écologiques (ex: Directive Cadre sur l'Eau, réseau Natura 2000...). Au cours des 2 années d'enseignement les étudiants participent à de nombreuses sorties sur le terrain leur permettant de mesurer en conditions réelles différentes variables de suivi de la qualité des milieux et/ou de la biodiversité. A terme les étudiants seront capables de comprendre, décrire et évaluer le fonctionnement et la qualité des écosystèmes terrestres et/ou aquatiques continentaux et pourront intervenir dans leur gestion et leur conservation ainsi que dans leur étude scientifique.

Suivant sa spécialisation de 2ème année le diplômé possèdera des compétences en

- recherche sur les écosystèmes terrestres (parcours **Biodiversité et Fonctionnement des écosystèmes Terrestres, BFT**).
 - gestion de la biodiversité et évaluation de la qualité des écosystèmes (parcours **Biodiversité et Suivis Environnementaux, BSE**)
 - gestion des écosystèmes forestiers ou gestion des agrosystèmes (**Gestion Intégrée des Agrosystèmes ou de la Forêt, GIAF**).
- Compétences ou capacités évaluées
- Connaître les êtres vivants peuplant les écosystèmes, leur diversité et leurs milieux,
 - Mobiliser les concepts fondamentaux de l'écologie et des écosystèmes pour situer les problématiques biologiques et physiologiques,
 - Coordonner et gérer globalement un projet d'étude (étudier les avant-projets et les projets, et établir les cahiers des charges),
 - Mettre en forme, communiquer et diffuser des supports (notes, rapports, diaporama, etc.),
 - Utiliser des outils mathématiques et statistiques (logiciel R), apprécier les limites de validité et les conditions d'application d'un modèle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement, recherche, environnement, écologie, agriculture, forêt.

Chargé d'études environnement

Chargé de communication et de médiation en environnement

Chargé de mission environnement

Ingénieur écologue

Animateur-formateur en environnement

Ingénieur forestier

Conseiller en environnement

Chargé d'études naturalistes

Chef de projet biodiversité

Animateur de bassin versant

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

A1204 : Protection du patrimoine naturel

A1205 : Sylviculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Organisation des enseignements

Ce master est conforme au système européen. Il peut être obtenu après une formation de 4 semestres (numérotés ci-dessous de 7 à 10) permettant l'attribution de 120 ECTS (European Credit Transfer System).

La formation repose sur une approche équilibrée entre enseignements théoriques et pratiques, avec de nombreuses sorties sur le terrain. Elle permet ainsi aux étudiants d'acquérir des bases solides dans la connaissance et le fonctionnement des différents écosystèmes.

La première année constitue un tronc commun abordant les grands champs de l'écologie (écologie évolutive, fonctionnelle, des communautés, dynamique des populations), les changements globaux, la biodiversité et les grands principes de conservation et de gestion

des écosystèmes. Le parcours de l'étudiant peut toutefois se personnaliser en semestre 8 via le choix de 2 unités d'enseignement (UE) optionnelles. Ces UE prédisposent l'étudiant à son parcours de semestre 9 :

- parcours Biodiversité et Suivis Environnementaux (BSE)
- parcours Biodiversité et Fonctionnement des écosystèmes Terrestres (BFT)

- parcours Gestion Intégrée de l'Agriculture ou de la Forêt (GIAF).

Stages obligatoires en semestre 8 (8 semaines minimum) et en semestre 10 (6 mois).

Modalités d'évaluation des acquis de l'étudiant

En semestre 7, 8 et 9, tous les crédits ECTS sont validés par des examens écrits (dont la durée peut varier de 1h30 à 3h00) et/ou des examens oraux et éventuellement du contrôle continu, selon les modalités précisées sur chaque fiche d'Unité d'Enseignement, accessible en ligne.

Les UE sont acquises dès lors que l'étudiant a obtenu la note requise pour sa validation, conformément aux modalités de contrôle des connaissances. Nul ne peut renoncer à une UE acquise. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Les UE acquises sont capitalisables, c'est-à-dire utilisables ultérieurement sans limite de temps.

Les semestres 7, 8 et 9 peuvent faire l'objet d'une session de rattrapage (2ème session) écrite ou orale.

En semestre 8 et 10, les stages donnent lieu à l'évaluation d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.

Chaque UE est notée de 0/20 (note minimum) à 20/20 (note maximum). L'UE est acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note au moins égale à 10/20.

Le diplôme de Master est délivré à tout étudiant dont la moyenne de 1ère année et la moyenne de 2ème année, sont au moins égales à 10/20 (pas de compensation entre M1 et M2).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury comprend : -des enseignants-chercheurs, enseignants ou de chercheurs participant à la formation -des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury comprend : -des enseignants-chercheurs, enseignants ou de chercheurs participant à la formation -des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Le Jury est composé : -d'une majorité d'enseignants-chercheurs -de personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée ;

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Bi-diplomation avec l'Université de Laval, Québec.

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 mai 2016 accordant l'Université de Bordeaux en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site de l'observatoire de l'Université sur l'insertion des étudiants.

<http://www.u-bordeaux.fr/formation/enquetes-et-statistiques>

Autres sources d'information :

http://www.u-bordeaux.fr/formation/2016/PRMA_24/biodiversite-ecologie-et-evolution

<http://www.u-bordeaux.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bordeaux : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Talence]

Université de Bordeaux

351 cours de la libération

33405 Talence cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Bordeaux

Collège Sciences et technologies

351 cours de la libération

33405 Talence cedex

Historique de la certification :

Le master Sciences, Technologies, Santé, mention Biodiversité, Ecologie et Evolution s'inscrit dans la continuité des masters Sciences de la Terre et Environnement, spécialité Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux (habilitation 2011-2015) ; Master Sciences et Technologie mention Ecologie (habilitation 2007-2010) et le master Systèmes écologiques délivré depuis 2003-2004.